

## Le COMITE de SALUBRITE PUBLIQUE des VOSGES



Epinal, le 7 Juillet 2012

### **URGENT**

**Objet : Département des Vosges - VILLONCOURT**

**Stockage en cours de déchets dans une décharge traversée de nappes d'eaux**

#### **Copies à :**

Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine

Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie,

Le Préfet des Vosges a autorisé par arrêté préfectoral du 29 octobre 2010, la création d'un **centre d'enfouissement de déchets dans la clairière forestière de Villoncourt** (département des Vosges, région Lorraine), **au cœur d'une zone de forêts humides**.

Il s'agit de **déchets industriels** dans une proportion estimée à 70% en volume total de la décharge de 950 000 **Tonnes** prévue sur 10 ans, pour **permettre aux entreprises vosgiennes et meurthe-et-mosellanes, de continuer de se débarrasser de leurs déchets à bas coût** comme prévu par le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PDEDMA) du **Conseil Général des Vosges, présidé par M. Christian Poncelet**.

**Le dossier de demande déposé par SITA-SUEZ comporte de graves lacunes**, voire des omissions volontaires destinées à écarter les problèmes environnementaux, qui remettent en cause ce projet. Le terrain naturel serait d'après SITA-SUEZ constitué d'une couche de 40 mètres d'argiles homogène et quasi-imperméable. Or, comme l'établit le **rapport du BRGM de juillet 2011**, complété par un rapport d'un géologue indépendant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN Lorraine du 3 juillet dernier), **l'installation de stockage de déchets de SITA-SUEZ à Villoncourt, est traversée de couches de dolomie aquifère** et subit ainsi **des arrivées d'eaux souterraines massives non prévues dans l'étude d'impact**. Ce phénomène est observable depuis le début des travaux, notamment dans le fond de l'alvéole de stockage et dans le bassin de concentration des lixiviats, et nécessite un pompage permanent. (cf photo 1)

A l'audience du Tribunal Administratif de Nancy du 29 Mai dernier, **le Rapporteur Public** a suivi l'avis des Juges en charge de l'instruction, et **a demandé l'annulation de l'arrêté pour insuffisance de l'étude d'impact**.

Or le Préfet des Vosges, a fait savoir à la presse locale vendredi 22 juin dernier, que le Tribunal Administratif rejetait la requête en annulation. Ce jugement considérant que les arrivées d'eaux étaient dues à la « décompression des argiles » (sic), est ainsi prononcé contre l'avis du Rapporteur Public, et ne tient aucunement compte du rapport du BRGM.

SITA-SUEZ a commencé la mise en décharge dès le lundi 25 juin.

Nous sommes choqués par **la décision du Préfet des Vosges qui autorise une installation de stockage de déchets industriels au milieu de nappes d'eau**, décision dictée par des intérêts économiques et politiques et qui représente bel et bien **une menace extrêmement grave pour l'environnement et la salubrité publique des Vosges**, à court terme comme à long terme.

En effet, comment peut-on autoriser la mise en exploitation d'une telle installation, quand **des questions réglementaires fondamentales**, notamment **sur la perméabilité réelle de la barrière passive, l'étanchéité des bassins à lixiviats et les impacts sur la santé publique et l'environnement** ne trouvent pas de réponses satisfaisantes à ce jour ?

Nous vous prions de bien vouloir trouver à la suite du présent courrier, l'ensemble des questions réglementaires qu'il serait utile de poser au Préfet des Vosges, et qui justifient pleinement la suspension de cette exploitation, au titre de la réglementation française (*arrêté ministériel 9 septembre 1997 relatif aux installations de stockage, arrêté du Préfet des Vosges du 29 octobre 2010, réglementation « espèces protégées » ...*) comme de la réglementation européenne (*directive relative à la gestion des déchets, Directive Cadre Eau et directives Natura 2000*).

**Aussi nous vous prions d'intervenir au plus vite, et de faire suspendre immédiatement l'exploitation de la décharge industrielle de Villoncourt** considérant le titre 6 de l'arrêté préfectoral du 29 octobre 2010 et l'absence de réponses satisfaisantes aux questions réglementaires listées ci-dessous, et de **faire réaliser toutes les études indépendantes** qui s'imposent, tant d'un point de vue réglementaire, sanitaire qu'environnemental pour enfin répondre en toute transparence à toutes ces interrogations.

En outre, une enquête administrative, sur les conditions dans lesquelles les autorisations ont été accordées à SITA-SUEZ, ne serait-elle pas nécessaire ?

Nous souhaiterions vous rencontrer rapidement pour faire le point sur cette affaire, et vous faire part de nos propositions en termes d'alternatives au centre de stockage de Villoncourt. **Une usine de recyclage, écologique et créatrice d'emplois, est d'ores et déjà à l'étude à la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts** (Gerardmer).

Comptant sur votre intervention diligente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, l'expression de notre très haute considération,

Pour les associations,



Pascale COMBETTES,  
Présidente de MIRABEL Lorraine  
Nature Environnement

Pour les syndicats

p.o.



Denis SCHNABEL  
Secrétaire UD CGT 88

Pour les maires,



Bernard PERRIN  
Maire de BAYECOURT

Pour les élus départementaux  
et régionaux,



Christine L'HEUREUX  
Conseillère Régionale

**LISTE DES SIGNATAIRES**  
**pour le COMITE de SALUBRITE PUBLIQUE des VOSGES :**

Associations signataires :

**MIRABEL – Lorraine Nature Environnement**  
**Les Amis de la Terre 54**  
**Vosges Ecologie**  
**Oiseaux Nature 88**  
**ASVPP** (Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions)  
**CADEMOVI** (Collectif Anti-Décharge de Moyencourt-Villoncourt)  
**Sentiers d'histoires**  
**Nature et futur**  
**Résistance Terre**

Syndicats signataires :

**La Confédération Générale du Travail**  
**La Fédération Syndicale Unitaire**  
**La Confédération Française Démocratique du Travail**  
**Union Syndicale Solidaires**  
**La Confédération Paysanne**  
**Le Syndicat National de l'Environnement** – SNE – FSU (syndicat du MEDDE)  
**La CFDT – SEDRE** (syndicat du MEDDE)

Maires signataires

M. Bernard PERRIN	<b>Maire de Bayecourt</b>
M. Dominique LEFAUX	<b>Maire de Domèvre sur Durbion</b>
M. Michel BALLAND	<b>Maire de Girmont</b>
M. Jean-Marie CHRETIEN	<b>Maire de Frizon</b>
M. Bernard RIVOT	<b>Maire de Dignoville</b>
M. Bruno HUGUENIN	<b>Maire de Padoux</b>
M. Armand MANDRA	<b>Maire de Badménil-aux-Bois</b>

Elus départementaux et régionaux

Mme Christine L'HEUREUX	<b>Conseillère Régionale (Europe Ecologie Les Verts)</b>
Mme Michèle GRÜNER	<b>Conseillère Régionale (Front de Gauche – PCF )</b>
M. Gibert POIROT	<b>Conseiller Général,</b>
<b>Président Com. Com. des Lacs et des Hauts Rupts (Front de Gauche – PG )</b>	
M. Christian TARANTOLA	<b>Conseiller général (Parti Socialiste)</b>
M. Etienne POURCHER	<b>Conseiller général (Parti Socialiste)</b>
Mme Colette MARCHAL	<b>Conseillère générale</b>



## DECHARGE INDUSTRIELLE DE VILLONCOURT

### Liste non exhaustive des QUESTIONS REGLEMENTAIRES en SUSPENS

**1** Quelle est la perméabilité réelle de la barrière passive traversée par des couches dolomitiques aquifères pouvant atteindre 2 mètres de puissance, **un organisme a-t-il pu établir cette perméabilité en toute indépendance** comme demandé par la réglementation ?

(cf. photo 2 et rapport CSRPN Lorraine)

**2** Quelle est la solution retenue par SITA-SUEZ pour assurer **le drainage ou pompage permanent et la gestion de la nappe d'eau dolomitique**, sur et dans laquelle est installée la décharge de Villoncourt ? (Demande du BRGM)

**3** Quelle est la conséquence à court, moyen et long terme sur la stabilité et l'étanchéité de la barrière passive, de ces arrivées d'eaux continues et de leur gestion ?

**4** Quel serait le comportement d'une telle installation en cas de pluviométrie anormale ?

Le bassin de rétention final n'ayant pas été prévu pour gérer ces arrivées massives d'eaux souterraines

**5** Quel est le volume d'eau arrivant dans les bassins à lixiviats également sujets à des arrivées d'eaux (volumes non communiqués par la Préfecture), **ceux-ci sont-ils étanches ??**

**6** Quels sont les résultats des tests de traçage, permettant de déterminer l'intensité de la **karstification** sous-jacente à la décharge, et son débouché : d'après une carte de l'étude d'impact SITA-SUEZ, la karstification aboutit dans la nappe d'eau potable de la Vallée de la Moselle à 15 km en contrebas et aval de la décharge, **alimentant quelque 8 000 personnes**

...

**Quelle est la géologie exacte du site ? Quelles sont les conséquences possibles sur la nappe d'eau potable de la Vallée de la Moselle dans un tel contexte ?**

**7** Quelle est la nature des déchets industriels prévus, quels industriels seront bénéficiaires de cette décharge ?

**8** Quel est l'impact sur les **nombreuses espèces protégées d'intérêt communautaire se reproduisant actuellement dans les cours d'eau directement récepteurs des effluents de la décharge industrielle ?**

**Photo 1**

Vue aérienne du Chantier de la décharge industrielle de Villoncourt – mai 2011 : arrivées d'eau dans le fond de l'alvéole n°1 et les bassins à lixiviats.



**Photo 2**

**Passages dolomitiques dans la barrière passive** jusqu'à 2 mètres de puissance d'après le CSRPN, Barrière censée être constituée d'argiles homogènes (Fond du bassin de rétention des eaux de l'alvéole n°1 situé dans la barrière passive, recevant des arrivées d'eau jusqu'à 100m<sup>3</sup>/jour d'après le BRGM)



**Pièces Jointes :**

1- Projet de décharge Industrielle de Villoncourt : Analyse Technique et Réglementaire

2- Contexte hydrogéologique de l'ISDND de Villoncourt,  
BRGM-RP-60139-FR, Nguyen-Thé, juillet 2011

3- Rapport du CSRPN – 3 juillet 2012

**CORRESPONDANCE A ADRESSER :**

Comité de Salubrité Publique des Vosges  
Mairie de Bayecourt  
88150 Bayecourt

Mail << [cademovi@orange.fr](mailto:cademovi@orange.fr) >